



## LORIENT - LES BERMUDES - LORIENT

**Edition 2019**

### PRESTATIONS DE SERVICES SPECIFIQUES

PRODUCTION SON TV EDITORIAUX DE LA  
COURSE LORIENT – LES BERMUDES –  
LORIENT

**Lot n°1**

### PRODUCTION ET DIFFUSION AUDIOVISUELLES

Prestations techniques de production, post-  
production et distribution de la course à la voile  
LORIENT - LES BERMUDES - LORIENT 2019

## PREAMBULE ET HISTORIQUE

Après avoir organisé les deux étapes françaises de la Volvo Ocean Race 2012 et 2015, accueillant respectivement 250 000 et 150 000 visiteurs, Lorient Agglomération a répondu favorablement à la proposition de l'association Lorient Grand Large d'organiser une transatlantique aller et retour, sans escale, en avril-mai 2019, en reprenant le format d'une course dont la première édition s'est courue en 1979.

Cette course se déroulait sous le nom de la « Transat en Double Lorient - Les Bermudes - Lorient ». La première édition avait été remportée par le duo Eugène Riguideau et Gilles Gahinet sur le trimaran VSD, devant Eric Tabarly et Marc Pajot sur le foiler Paul Ricard, avec 5mn 42s d'avance après 34 jours et 6h00 de mer. Deux éditions avaient suivi en 1983 et 1989.

Cette course a eu une audience très importante en 1979, marquant durablement les esprits des lorientais et bretons et contribuant ainsi fortement au développement de la course au large en France. Cela reste l'événement nautique ayant rassemblé le plus de public sur la côte du territoire lorientais et sur le port.

Un PC Course sera établi à Lorient à compter du 12 avril 2019 dans lequel un espace vidéo est prévu. Le PC Course sera géré et animé par Lorient Grand Large. Il accueillera également un espace vidéo. Le PC Course restera opérationnel jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

Afin d'assurer à cette manifestation sportive d'exception l'audience qu'elle mérite, Lorient Grand Large confie la production et la diffusion audiovisuelle à un prestataire extérieur.

Les différents prestataires agiront sous l'autorité de Lorient Grand Large qui est compétente pour :

- La définition et la conduite de la communication de l'événement,
- La coordination éditoriale et technique entre les prestataires médias de l'organisation (relations presse, audiovisuel, photo, Internet, ...)
- La négociation et la conclusion d'accords avec les concurrents de la course, les médias ou des prestataires techniques

Ce cadre général d'organisation doit permettre à chacun des prestataires média d'être force de proposition, notamment de participer à la définition de la stratégie de communication de l'événement, de sa ligne éditoriale et à la mise en place des différents accords.

Afin que les candidats aient la vision la plus complète possible du contexte, il apparaît important de présenter les différents acteurs et le format de la course :

### A. LES ACTEURS

- LORIENT AGGLOMERATION est la communauté de communes du Pays de Lorient qui rassemble 205 000 habitants répartis sur 25 communes ; certaines côtières, d'autres éloignées de la mer jusqu'à 35 km dans les terres.  
Les activités économiques de Lorient Agglomération comportent un nombre important d'emplois liés au maritime : port de pêche (leader français en valeur), port de commerce, construction navale militaire et civile, 1<sup>er</sup> pôle européen dédié à la

course au large, port de plaisance. Mais elles comportent aussi un très gros volet d'emplois liés à l'agroalimentaire et au tourisme.

La course au large est un vecteur d'image, d'attractivité territoriale et de développement économique. Elle reflète des valeurs communes à celles de Lorient Agglomération : ouverture, innovation, travail, compétition, performance, développement durable. La marque de territoire utilisée en communication externe est « Lorient Bretagne Sud »,

- LORIENT GRAND LARGE est l'association créée pour conforter et développer le pôle course au large de Lorient La Base. Elle accueille et organise les événements nautiques nationaux et internationaux qui viennent à Lorient (Volvo Ocean Race, Solitaire du Figaro, Tour de France à la Voile, CC. Edhec, Tour de Bretagne à la Voile, etc.).  
L'association met en place des programmes de formation pour les skippers afin de les aider à optimiser leurs performances en course. Les skippers basés à Lorient représentent environ 1/3 des flottes au départ de toutes les grandes courses françaises.  
Elle fédère les institutionnels, les entreprises, les skippers et écuries de course au large ainsi que les clubs nautiques autour du pôle course au large et de la voile, facteurs de dynamisme et de développement économique pour le territoire lorientais,
- LORIENT LA BASE est le nom fédérateur défini pour désigner le site de l'ancienne base de sous-marins de Keroman. Ce site est le 1<sup>er</sup> pôle mondial dédié à la course au large. Il regroupe environ 100 skippers, 11 équipes professionnelles de voile, des entreprises dont les activités regroupent tous les métiers œuvrant dans la filière technique de la course au large en particulier et du maritime en général. Ce site regroupe environ 2 000 emplois (source Association des Entreprises de Lorient La Base) dont environ 350 directement liés à l'activité Course au Large,
- LA SAILING VALLEY désigne le territoire qui s'étend de Brest à Vannes et qui rassemble 80% des compétences techniques et sportives de la course au large. Lorient en est l'épicentre, si ce n'est la capitale,
- LA BRETAGNE, car au-delà de la territorialité lorientaise, l'événement s'inscrit naturellement dans une identité bretonne,
- LES BERMUDES, marque de parcours, territoire de mystères (Le Triangle...), source de rêves ; ces îles, qui viennent d'accueillir l'America's Cup, ne sont pas partenaires de l'événement à ce stade,
- LES PARTENAIRES institutionnels ou privés qui pourraient intervenir dans le financement et/ou l'organisation technique et logistique de la course.

#### **B. LA LORIENT - LES BERMUDES - LORIENT 2019**

LORIENT GRAND LARGE souhaite organiser un événement populaire et gratuit mettant en valeur toutes les composantes du territoire élargi (Lorient / Morbihan / Bretagne) à une échelle nationale et internationale, un « Bien Public dans l'ADN du territoire ».

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

- Le format de la course :
  - 5 780 milles
  - En équipage
  - Multi-classes : les multicoques de la Ultim 32/23 qui ont validé le format de la course, mais ouverte également aux monocoques de la classe IMOCA
  - 10/20 jours de course
  
- Le calendrier prévisionnel de la course :

Vendredi 26 avril 2019	Ouverture du village départ à Lorient
Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2019	Régate prologue entre Lorient et la Baie de Quiberon
<b>Dimanche 5 mai 2019</b>	<b>Départ à 13h02</b>
Mercredi 15 mai 2019	Réouverture du village retour
Mercredi 15 au 25 mai	Arrivée des bateaux à Lorient*
Samedi 26 mai 2019	Remise des prix*

*\* Dans le cas où le plateau ne serait constitué que des trimarans de la classe Ultim 32/23, les arrivées sont prévues entre le 16 et le 18 mai ; le village retour serait donc ouvert non plus entre le 15 et le 26 mais entre le 15 et le 19 mai. Dans ce cas, la remise des prix serait avancée au 19 mai 2019.*
  
- Un calendrier idéal :
  - Le 40<sup>e</sup> anniversaire d'une transatlantique mythique
  - 4 ans après la dernière étape de la Volvo Ocean Race,
  - Répondant au développement à Lorient de la classe Ultim 32/23 et aux échéances de ces multicoques géants, à 8 mois de leur course autour du monde en solitaire, la Brest Ultim 2019,
  - Mettant en valeur les IMOCA dont la présence est forte à Lorient (33% de la flotte du Vendée Globe 2017) et dont l'enjeu sera la préparation et la qualification pour le Vendée Globe 2020,
  - Marquant la finalisation de nouvelles infrastructures structurantes de #LorientLaBase,
  - Pendant les vacances scolaires, zones Paris, Toulouse et Montpellier.
  
- Un rythme quadriennal.

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

Le marché régi par le présent Cahier des Charges a pour objet les prestations techniques de production, post-production et distribution audiovisuelle de la course à la voile Lorient Les Bermudes Lorient 2019.

### 1.1. Cadre et objectifs généraux des prestations

Les prestations proposées respectent les critères suivants :

- Les contenus audiovisuels produits sont de nature à permettre une valorisation générale de la course et de son éthique sportive ainsi que de ses partenaires institutionnels et privés.
- Le dispositif de production et distribution mis en place devra optimiser la diffusion de la course sur l'ensemble des médias broadcast et digitaux en France et à l'international

Lorient Grand Large se donne pour objectif de proposer à la diffusion une offre de production d'images de la course Lorient Les Bermudes Lorient 2019 constituée notamment par :

- Des « bout à bout » (Highlights) quotidiens de quelques minutes, accompagnés d'un script (Log sheet) français et anglais
- Des PAD (Prêts à diffuser) quotidiens d'environ deux minutes en version française
- Les émissions-vacations de mi-journée (en Tranche Optionnelle 1 TO1)
- Un film résumé de la course de 26/52 mn en fonction des accords de diffusion, version française et anglaise
- Les images de la journée du départ (5 mai 2019) avec la production d'un signal international HD du départ
- Les images de l'arrivée du premier concurrent classé en direct, qualité broadcast
- Les images des arrivées de l'ensemble des concurrents classés.

Par ailleurs, Lorient Grand Large se réserve le droit de décider de la production d'autres images qu'elle indique de façon optionnelle dans ce cahier des charges.

Le candidat pourra proposer autant de produits audiovisuels complémentaires qu'il jugera opportuns, sous réserve d'un accord de Lorient Grand Large et selon les garanties de diffusion qui pourront être obtenues auprès de supports.

### 1.2. Sous-Lots

Les prestations sont réparties en deux sous-lots. Les candidats peuvent répondre à l'un ou l'autre des lots, ou à l'ensemble.

- **Sous-lot n°1 :** Prestations techniques de production, post-production, distribution audiovisuelle
- **Sous-lot n°1bis :** Optimisation de la diffusion audiovisuelle internationale.

## **ARTICLE 2 – SOUS-LOT N°1 : PRESTATIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION, POST PRODUCTION, DISTRIBUTION AUDIOVISUELLE**

### **2.1. Définition de la prestation**

Le marché régi par le présent Cahier des Charges a pour objet les prestations techniques de production, post-production, distribution audiovisuelle

Le prestataire mettra en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation des productions décrites ci-dessous. Il est cependant précisé que la liste des productions, notamment les captations définies à l'article 2.3 n'est pas exhaustive, le prestataire ayant la liberté d'apporter d'autres propositions en variante.

### **2.2. Echanges d'images avec les concurrents de la course**

Des accords d'échanges d'images seront mis en place avec les concurrents de l'épreuve et leurs sponsors, notamment en ce qui concerne :

- Les tournages de banques images avant course (préparatifs, images de mers aériennes et embarquées).
- Les images tournées à bord et transmises à terre par les concurrents durant la course.

Ces accords sont contractualisés directement entre Lorient Grand Large et les concurrents et leurs sponsors, dans le cadre de l'annexe audiovisuelle au règlement de course.

L'obligation faite aux concurrents de fournir une banque d'images à Lorient Grand Large a pour objectif de réduire autant que possible la quantité d'images tournées par son prestataire.

Néanmoins, le prestataire doit effectuer le travail suivant :

- Récupérer toutes les images transmises par les concurrents à Lorient Grand Large,
- Visionner ces images afin de les indexer et s'assurer qu'elles répondent bien aux critères de diversité, de visibilité des partenaires, de qualité qui seront définies dans le cadre de l'annexe audiovisuelle.

### **2.3. Captations**

Le Prestataire mettra en place les moyens de tournage nécessaires aux captations d'images suivantes. Le Prestataire précisera à chaque fois qu'il le jugera nécessaire, les moyens de montage à mettre en place pour traiter les images tournées avant leur distribution aux diffuseurs.

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

### 2.3.1. Avant la course

- Des interviews des concurrents, skipper et équipiers, mettant en valeur l'humain, la performance. Nous attendons sur ce point des propositions éditoriales originales et pertinentes, mettant en valeur l'humain et les valeurs de la course (esprit d'équipe, innovation, performance, développement durable),
- Ambiance générale à Lorient dans les jours précédant le départ (dès l'ouverture du village le 12 avril 2019 au départ le 21 avril 2019) : public, village course, organisation de l'événement, personnalités, préparatifs des concurrents, cérémonies, briefings, conférence de presse, animations, etc.

### 2.3.2. Pendant la course

#### Départ :

- Ambiance à terre avant le départ, sorties du port de Lorient La Base, public, bateaux accompagnateurs, ligne de départ, suivi jusqu'à la bouée de dégagement, le cas échéant, et du parcours défini pour les premières heures de course,
- Une équipe de tournage sera maintenue en place à Lorient 24 heures après le départ afin de pouvoir couvrir le retour éventuel de concurrents au port de départ ou tout autre événement exceptionnel.

#### PC Course Lorient :

- En **tranche optionnelle TO1** : Production et diffusion en streaming des émissions-vacations de la mi-journée à l'aide de moyens légers. Ce point doit faire l'objet d'une proposition écrite détaillée, d'une préconisation d'animateur et de conseillers sportifs éventuels, au-delà du support de l'équipe éditoriale des contenus textes du site Internet de la course, ceci afin d'en faire un vrai produit éditorial TV pour une diffusion sur le site Internet de l'événement et éventuellement sur une chaîne de la TNT.
- Inclus dans la tranche ferme : tournages ponctuels de l'activité de l'organisation de course, de celles des équipes des concurrents à terre, ainsi que des réceptions, cérémonies et événements exceptionnels

#### Bermudes :

- En **Tranche Optionnelle TO2** tournage du passage des premiers concurrents de chaque classe à la bouée des Bermudes. Compte tenu de l'absence d'hélicoptères aux Bermudes, le devis devra intégrer les moyens nautiques et aériens (Drones) permettant de réaliser des images suffisamment riches et variées pour en assurer la diffusion. La proposition budgétaire de cette tranche optionnelle doit prévoir deux variantes : la première correspondant à la couverture du passage des Ultims uniquement, la deuxième intégrant la présence de la classe Imoca (Passage au Bermudes entre 4 et 6 jours après les Ultims).

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

### 2.3.3. Arrivées

- Approche du 1<sup>er</sup> concurrent, passage de la ligne d'arrivée, bateaux accompagnateurs, public, entrée dans le port, accueil au ponton, conférence de presse.
- Les arrivées de tous les concurrents seront tournées, avec un dispositif optimal pour l'arrivée du premier concurrent de chaque Classe et un dispositif allégé pour les suivantes. Le candidat fournira dans sa réponse un tarif par bateau à l'arrivée (T05).

### 2.3.4. Après la course

- Cérémonie de remise des prix le 19 mai 2018 ou le 26 mai 2018.

## 2.4. Directs Départ et Arrivées :

Le Prestataire mettra en place les moyens de tournage nécessaires aux captations des directs Départ et Arrivées. Il mettra tout en œuvre afin de rechercher et privilégier des accords de coproduction et/ou de diffusions avec un ou plusieurs diffuseurs qui seront mis en place exclusivement après accord de Lorient Grand Large.

### 2.4.1. Direct Départ

Une diffusion en direct et la réalisation d'un signal international pour le départ de la course et l'arrivée du premier concurrent sera prévue.

Le prestataire est force de proposition afin que le cahier des charges réponde au mieux aux besoins des diffuseurs qui reprendront les signaux, mais ce cahier des charges sera au minimum basé sur :

- Un calage et une vérification de l'ensemble des moyens la veille (4 mai 2019)
- Tournages le 5 mai :
  - Ambiances ponton et sortie des bateaux du port de Lorient la Base en direct entre 9 et 10 h à deux caméras
  - Tournage de 30 mn avant départ et jusqu'à une heure après le passage de la ligne
    - Présence a minima d'un hélicoptère équipé d'une Cineflex
    - Présence de deux cadresurs sur vedettes (fournies par l'organisation)
  - L'utilisation de drones, notamment pour tourner la sortie du port, pourra être prévue afin de diminuer les coûts de production.

La définition de l'équipe de réalisation nécessaire et du reste du dispositif de production (incluant les besoins en énergie électrique) sera proposée par le prestataire.

Il est précisé que le prestataire sera chargé de livrer un signal international et d'assurer une transmission en HD.

Il est attendu du prestataire qu'il suggère (en option) toutes propositions techniques permettant d'étoffer l'éditorialisation des programmes privatifs des chaînes et qui pourraient être monétisées par Lorient Grand Large.



#### 2.4.2. Directs Arrivées

**Le cahier des charges pour la tranche ferme** sera le suivant pour l'arrivée du premier concurrent :

- Présence d'un hélicoptère équipé au minimum d'une caméra équipée d'une optique stabilisée,
- L'utilisation de drones pourra être prévue afin de diminuer les coûts de production,
- Présence de deux cadres sur vedettes (fournies par l'organisation), dont l'un pourra passer à bord du bateau vainqueur,
- Equipement audio pour assurer l'interview du vainqueur à bord de son bateau,
- Présence de caméras complémentaires pour assurer le tournage de l'arrivée au port puis au village.

En **Tranche Optionnelle TO3**, le candidat chiffrera les surcoûts liés à un report du départ.

En **Tranche Optionnelle TO4** le prestataire chiffrera l'option permettant de couvrir et de diffuser en direct qualité broadcast l'arrivée du premier de la classe Imoca.

En **Tranche Optionnelle TO5** le prestataire chiffrera l'option permettant de faire couvrir par une équipe légère, et de diffuser en direct sur Internet (site internet officiel et réseaux sociaux) l'ensemble des arrivées des bateaux autres que les 1<sup>ers</sup> de chaque classe (entre 5 et 15 bateaux répartis sur une période de 10 jours). Le candidat fournira dans sa réponse un tarif par bateau à l'arrivée et un dégressif à partir de 6 concurrents.

Il est attendu du prestataire qu'il suggère en variantes toutes les propositions techniques permettant d'étoffer l'éditorialisation des programmes privatifs des chaînes et qui pourraient être monétisées par Lorient Grand Large (sans remettre en cause le principe de non-exclusivité du programme).

#### 2.5. Productions et mises à disposition des images pour les diffuseurs

Sera réalisée et mise à disposition des diffuseurs une offre de production comprenant :

- Un « bout à bout » quotidien (Highlights) de quelques minutes, accompagné d'un script (log sheet) en français et anglais,
- Un PAD quotidien en version française scriptée à destination notamment du site web officiel de la course, et éventuellement exploitable par un ou des diffuseurs avec lesquels Lorient Grand Large aura conclu un accord de diffusion,
- Un film résumé de la course de 26 mn (durée à affiner en fonction des accords de diffusion), version française,
- Les images de la journée du départ (5 mai 2019) avec la production d'un direct qualité broadcast,
- Les émissions-vacations de la mi-journée. la volonté de Lorient Grand Large est que ce rendez-vous soit à la fois un rendez-vous d'information sur la course pour les initiés et les non-initiés,
- Les images de l'arrivée du premier concurrent classé en direct, qualité broadcast,
- Dans le cas où les Imocas participent à la course, l'arrivée du premier concurrent Imoca classé en direct, qualité broadcast,

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

- Une "banque images" générale de l'événement, constituée de toutes les images produites avant et pendant la course (banques images des concurrents, captations, images de synthèse, images reçues des bateaux en mer).

### **L'offre du candidat comprendra pour la tranche ferme :**

- Les coûts de production des « highlights » quotidien,
- Les coûts de production des PAD quotidiens en versions française et anglaise,
- Les coûts de production du film résumé de la course de 26 mn en version française. Sur ce point, il est possible d'envisager des financements complémentaires (diffusion TV (éventuellement en co-production avec le(s) diffuseur(s)), accord de distribution en "home vidéo" et en VOD),
- Les coûts de mise à disposition de l'ensemble des images et des contenus produits sur toutes les plateformes nécessaires à leur diffusion et à leur exploitation : serveurs, diffusion en direct, réseaux sociaux et site Internet officiel. Ces coûts intégreront ceux nécessaires à l'indexation des contenus et à leur mise en ligne sur l'ensemble des plateformes intranet et extranet.

**Nota bene : une attention particulière devra être apportée à la définition de la nomenclature de l'indexation, en collaboration avec les équipes du site Internet, des relations avec les médias et en charge de l'éditorial, ainsi qu'à la cohérence et l'homogénéité de celle-ci.**

**En Tranche Optionnelle TO6**, le candidat chiffrera les coûts de production des PAD quotidiens en version anglaise.

**En Tranche Optionnelle TO7**, le candidat chiffrera les coûts de production du film résumé de la course de 26 mn en version anglaise.

**En Tranche Optionnelle TO8**, le candidat chiffrera le surcoût lié à la réalisation d'un film résumé de 52 mn à la place du format 26 mn.

**En Tranche Optionnelle TO9**, le candidat chiffrera les coûts de production du film résumé de la course de 52 mn en version anglaise.

### **2.6. Gestion et mise à disposition des images transmises par les concurrents en mer**

Une grande partie des concurrents sera équipée de moyens de production vidéo embarqués et de moyens de transmissions d'images via satellites Inmarsat (transmission de fichiers vidéo en différé et visioconférences en direct).

Le prestataire devra réaliser un inventaire complet des moyens techniques de chacun des concurrents en ce domaine. Il sera force de proposition afin d'aider l'organisateur, Lorient Grand Large, à optimiser ce dispositif afin d'assurer la qualité des images et leurs pertinences éditoriales. Le prestataire pourra dans ce cadre être force de proposition concernant des partenariats techniques à mettre en place, notamment sur les matériels embarqués, partenariats qui pourront être valorisés au travers de contreparties (visibilité, etc.).

Le prestataire contribuera à la rédaction de l'Annexe Audiovisuelle de l'Avis de Course, et notamment au choix d'avoir, ou non, à bord des bateaux des médiamen embarqués dédiés à l'image, ceci en fonction des négociations avec les différentes classes.

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

Le Prestataire devra mettre en place au PC Course l'équipe nécessaire pour opérer les dispositifs compatibles avec les différents systèmes embarqués de réception et d'exploitation de ces images.

L'offre du candidat comprendra :

- La mise en place d'une équipe nécessaire à la gestion du dispositif de réception et exploitation des images embarquées reçus au PC Lorient,
- La vérification, le test du bon fonctionnement et de la configuration de l'équipement (paramétrage des communications avec le PC Course et les diffuseurs) des concurrents (avant la course),
- La contribution et conseils techniques dans le cadre de la rédaction de l'Annexe Audiovisuelle,
- La coordination technique des visioconférences organisées entre concurrents et diffuseurs,
- La mise à disposition des images vidéo et indexation sur les plateformes de diffusion (serveurs médias, site Officiel de la Course, Facebook, YouTube et/ou Dailymotion).

### 2.7. Cartographie de synthèse

Lorient Grand Large souhaiterait mettre en valeur l'événement au travers d'une cartographie de synthèse HD de qualité broadcast. Le candidat étudiera en **Tranche Optionnelle TO10** la mise en œuvre d'un système de production d'images cartographiques animées permettant le suivi de la course à partir des données de positionnement fournies par l'organisation.

L'utilisation de ce système est la création d'images mises à disposition des télévisions. Cette cartographie n'a pas pour vocation à se substituer à la cartographie mise en place pour le site Internet de la course.

### 2.8. Dispositif de distribution

La réponse exposera l'ensemble des moyens de distribution vers les diffuseurs des différents types de productions (banque images, online, feeds quotidiens, bout à bout, ours, sujets PAD) :

L'offre comprendra la mise en place d'un serveur média (audio, vidéo et photo) à destination des médias ainsi que les moyens de diffusions des directs (satellites et/ou streaming Internet) nécessaires à la mise à disposition des médias français et internationaux.

**L'offre du prestataire comprendra :**

Les moyens techniques et humains de distribution des images à mettre en place :

- Au village départ à Lorient,
- Au PC Course à Lorient,
- Au village d'arrivée à Lorient.

## 2.9. Dispositif technique proposé aux diffuseurs

Le Prestataire aura en charge la définition et la gestion du dispositif technique proposé aux diffuseurs à Lorient (départ et arrivées), notamment la définition du cahier charges des espaces dédiés nécessaires à mettre en place :

- Les locaux nécessaires pour accueil des journalistes et des équipes techniques (mis à disposition par Lorient Grand Large) à Lorient,
- Les moyens de duplication, tournage, post-production et transmissions (SNG, réseaux) à Lorient,
- Les autres facilités (espaces plateaux sur le village, studio, parkings, cars régie, gardiennage, grues et nacelles, énergie...).

### L'offre du prestataire comprendra :

- Le coût pour l'accueil des TV à Lorient (aire des régies TV, énergie, ...),
- Les moyens de duplication, post-production et transmissions au PC Course à Lorient.

## 2.10. Acquisition d'autres droits

Le candidat intégrera dans la tranche ferme un forfait d'acquisition de droits de diffusion – notamment pour l'illustration musicale ou d'images d'archives sur les précédentes éditions de la Lorient Les Bermudes Lorient – les contrats seront établis entre Lorient Grand Large et le(s) détenteur(s) de ces droits.

### L'offre du prestataire comprendra :

Le candidat fera apparaître clairement dans son offre les conditions et limitations d'utilisation liées à ces droits.

## 2.11. Accords techniques

Afin d'améliorer le dispositif audiovisuel et éventuellement d'en diminuer le coût, Lorient Grand Large est susceptible de nouer des accords avec des fournisseurs d'équipements et des prestataires de services audiovisuels.

Le prestataire initiera ce type d'accord et apportera son expertise quant à la pertinence technique des équipements et prestations proposées et la valorisation des contreparties accordées.

## 2.12. Formats et standards vidéos

Les supports et formats vidéo ainsi que les moyens de production, post-production et distribution utilisés seront conformes aux standards techniques professionnels "broadcast" internationaux. Les images seront également fournies dans des standards compatibles au téléchargement en ligne sur des sites web ou ftp.

## 2.13. Marquages et logos de la course et des partenaires

Dans toutes les productions, une attention particulière sera portée à la présence à l'image des marques et logos de la course et de ses partenaires : marquages coques et voiles

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

concurrents, pavoisement au port et pavillons de course, marquages divers au village course et au PC Course.

L'incrustation à l'image des logos de la course et de ses partenaires devra pouvoir être réalisée pour certaines utilisations, notamment la présence éventuelle d'un chronométrateur officiel lors des départs et arrivées de la course.

Le prestataire tournera des images mettant en valeur les partenaires de la course afin de réaliser des montages spécifiques à leur remettre.

### 2.14. Utilisations internes

La prestation comprend la réalisation de programmes pour :

- L'animation du village et du PC Course à Lorient (départ et arrivées),
- L'animation du PC Course à Lorient,
- L'animation des manifestations de relations publiques et des manifestations officielles de la course et de ses partenaires,
- La diffusion sur le site Internet de la course et, éventuellement, sur des sites Internet partenaires,
- La diffusion via les applications pour smartphones et tablettes tactiles développées pour le suivi de la course,
- Toute autre utilisation aujourd'hui non prévue, que le prestataire pourra proposer.

### 2.15. Indépendance du prestataire à l'égard des concurrents

La production audiovisuelle ne favorisera aucun des coureurs.

En conséquence le Prestataire audiovisuel s'engage à informer Lorient Grand Large de tous les accords de production le liant à quelque équipe que ce soit pendant toute la durée de l'épreuve - en dehors des accords de coproduction qui seraient mis en place avec l'accord et sous le contrôle de Lorient Grand Large avec les coureurs et leurs sponsors, individuellement ou conjointement.

### 2.16. Diffusion

Lorient Grand Large considère quatre cibles dans sa stratégie de communication audiovisuelle :

- Les chaînes généralistes historiques hertziennes, qu'on appellera ci-après « chaînes premium françaises »,
- Les chaînes infos,
- Les autres chaînes TNT, câble, satellite dont les chaînes sport, les chaînes locales,
- Les médias internationaux.

Les chaînes premiums françaises, les chaînes infos françaises, les autres chaînes françaises seront gérées par le producteur officiel en étroite collaboration avec le service de presse de la course.

L'optimisation de la diffusion internationale est l'objet du Sous-lot N°1bis du présent cahier des charges.

## CAHIER DES CHARGES LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

La stratégie générale de communication de l'événement est de toucher le plus large public et de donner aux médias d'information libre accès aux images de la course. Toutefois, afin d'optimiser la diffusion audiovisuelle de la course, Lorient Grand Large est susceptible de conclure des accords de coproduction avec les médias français, et en priorité les chaînes généralistes premiums (Le Groupe France TV, TF1) et les chaînes infos.

Il est précisé au prestataire qu'en dernier recours, seule Lorient Grand Large sera décisionnaire et signataire des accords de diffusion, y compris ceux que le prestataire aura pu négocier pour son compte, et que ce dernier ne pourra s'engager sans son accord.

Pour chaque accord de diffusion proposé ou garanti par le prestataire, celui-ci devra faire état de ses références relationnelles au sein des différents diffuseurs qu'il aura approchés.

Le prestataire accompagnera Lorient Grand Large dans les négociations à mener avec les chaînes premiums visant à assurer la diffusion des PAD quotidiens, des highlights quotidiens et de tout autre produit audiovisuel permettant d'accroître la médiatisation de la course. Le prestataire sera notamment force de proposition dans la production, le parrainage et la diffusion de programmes courts de type « Images du jour de la Lorient-Les Bermudes-Lorient 2019 ».

La prestation comprend :

- Mise en relation et négociations avec diffuseurs broadcast (hertziens et TNT) régionaux et nationaux,
- Recherche d'accords de diffusion et de co-productions pour les directs départ et arrivée du premier concurrent,
- Recherche des créneaux de diffusion nationale pour un programme court parrainé,
- Recherche de parrains pour un programme court national,
- Conseil auprès de Lorient Grand Large pour la recherche d'axes de communication originaux et de moyens originaux de diffusion de l'épreuve, au-delà de l'information sportive stricto sensu : documentaires, films, magazines ou autres.

### **2.17. Relations avec les diffuseurs pendant l'événement**

Pendant l'événement, le Prestataire prendra en charge :

- La supervision de la bonne exécution des accords avec les diffuseurs,
- Une démarche active en direction des diffuseurs afin de maximiser la diffusion audiovisuelle de l'événement :
  - Contacts et accueil des journalistes audiovisuels (sportifs et autres),
  - Mise en avant de l'importance de l'événement et de la qualité des contenus et services proposés par la course,
  - Recherche et propositions de sujets et d'angles journalistiques originaux.

Cette mission sera réalisée en étroite collaboration avec le service de relations presse et le service éditorial de la course et fera l'objet d'un reporting.

Il est précisé au prestataire que Lorient Grand Large souhaite une parfaite cohérence éditoriale de tous les contenus de la Lorient Les Bermudes Lorient, et en particulier de tout programme qui pourra être proposé par Lorient Grand Large aux différents diffuseurs.

## CAHIER DES CHARGES LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

Cela suppose de la part des prestataires un échange et une communication constante avec les autres prestataires titulaires des marchés communication. Il sera mis en place avant et

pendant l'événement des conférences de rédaction visant à définir la ligne éditoriale, les axes de communication et les sujets retenus.

### **2.18. Reporting et débriefing**

Tout au long de l'exécution de sa mission, le prestataire effectuera des reportings réguliers et a minima :

- Bimensuels en amont de l'événement avant l'ouverture du village départ,
- Quotidiens pendant l'événement et jusqu'à la remise des prix,
- De fin de mission au 15 septembre 2019.

Ces reportings devront comprendre un point sur la réalisation et la livraison des différents contenus produits, les diffuseurs reprenant les contenus et les audiences, les recommandations pour optimiser et adapter les contenus aux demandes des diffuseurs et les préconisations pour l'édition suivante dans le bilan final. La réception par Lorient Grand Large de ce bilan de fin de mission déclenchera le paiement du solde de la prestation.

### **ARTICLE 3 – LOT 1bis : OPTIMISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE INTERNATIONALE**

En lien avec la stratégie générale de communication de l'événement, Lorient Grand Large souhaite optimiser la diffusion audiovisuelle à l'étranger en s'appuyant sur un prestataire en charge de cette mission.

Il est précisé au prestataire qu'en dernier recours, seule Lorient Grand Large sera décisionnaire et signataire des accords de diffusion, y compris ceux que le prestataire aura pu négocier pour son compte, et que ce dernier ne pourra s'engager sans son accord.

Pour chaque accord de diffusion proposé ou garanti par le prestataire, celui-ci devra faire état de ses références relationnelles au sein des différents diffuseurs qu'il aura approchés.

#### **3.1. Accords de diffusion / Chaînes TV**

Le Prestataire pourra proposer des garanties de diffusion des images de la Lorient Les Bermudes Lorient 2019 dans le cadre d'émissions existantes ou de programmes ad hoc :

- Via toutes chaînes internationales, en mettant l'accent sur les pays concernés par des concurrents de la course le cas échéant.

Pour tout accord de diffusion proposé, le prestataire devra préciser à chaque fois :

- Le support de diffusion,
- Les engagements de diffusion obtenus auprès de ce support,
- L'audience moyenne de ce support,

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

- Les moyens de promotion mis à disposition par ce support au bénéfice des programmes de la course Lorient Les Bermudes Lorient 2019,
- Les surcoûts éventuels entraînés par ces engagements,
- Les opportunités de financement de ces surcoûts.

### 3.2. Engagement de diffusion du prestataire

Le prestataire s'engage à distribuer les contenus éditoriaux réalisés par la production officielle :

- Highlight quotidien (sur une durée de 15 à 30 jours),
- Sujet PAD quotidien version anglaise (sur un mois),
- Signal inter direct départ,
- Signal inter direct arrivée premier concurrent,
- Film résumé de 26 minutes de la course en version anglaise.

### 3.3. Conditions des accords de diffusion proposés

Les contreparties demandées aux diffuseurs dans le cadre de ces accords pourront être :

- Une garantie de diffusion,
- Une prise en charge de tout ou partie des coûts de production et/ou de diffusion,
- Un apport financier (acquisition de droits),
- Tout autre moyen permettant de couvrir les coûts de production et/ou de diffusion.

Tout accord de diffusion proposé par le prestataire ne devra pas porter préjudice aux différents accords de diffusion qu'auront négociés Lorient Grand Large et le producteur officiel.

Il est souligné que l'objectif principal de ces accords est l'optimisation qualitative et quantitative de la diffusion audiovisuelle de l'événement. Les recettes éventuellement obtenues seront affectées en priorité :

- Aux surcoûts de production entraînés par l'accord,
- A l'optimisation du dispositif de production audiovisuelle.

## ARTICLE 4 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché comprennent, par ordre de priorité décroissant :

1. L'acte d'engagement signé remis par le candidat à l'appui de son offre, ainsi que ses annexes dont le tableau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
2. Le présent cahier des charges et ses annexes, dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
3. Le mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre pour chacun des deux lots,
4. Le budget détaillé de sa proposition intégrant l'ensemble des prestations des tranches fermes et optionnelles, ainsi que les variantes qu'il peut proposer, et les frais de vie et déplacement de ses équipes, y compris dans les phases de préparation et de débriefing en amont et aval de l'événement.
5. Le calendrier de réalisation des missions pour chacun des sous-lots.



# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

### **ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE**

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par Lorient Grand Large et de l'agrément par elle des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

En vue d'obtenir cette acceptation et cet agrément, le titulaire remet contre récépissé à Lorient Grand Large ou lui adresse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations dont la sous-traitance est prévue,
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
- c) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et le montant prévisionnel de chaque sous-traité ; doivent être précisés notamment la date d'établissement des prix et, le cas échéant, les modalités de variation de prix, le régime des avances, des acomptes, des réfections, des primes, des pénalités,
- d) Les modalités de règlement de ces sommes,
- e) Les attestations et déclarations permettant de vérifier la position des sous-traitants au regard des impôts, cotisations sociales et réglementation du travail,
- f) La copie de la caution que l'entrepreneur principal doit souscrire pour garantir les paiements au sous-traitant en vertu de l'article 14 de la loi du 31 décembre 1975,
- g) Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.
- h) Le silence de Lorient Grand Large gardé pendant trente jours à compter de la réception des documents susmentionnés vaut acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de la totalité du marché

### **ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES DU TITULAIRE**

#### **6.1 Avance forfaitaire**

Aucune avance forfaitaire ne sera versée au titulaire.

#### **6.2 Acomptes**

Le règlement des sommes dues au titulaire fera l'objet d'acomptes périodiques conformément aux dispositions de l'article 4 de l'acte d'engagement.

La demande d'acompte est envoyée à Lorient Grand Large par lettre recommandée avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé.

### 6.3 Délais de règlement

Les délais dont dispose Lorient Grand Large pour procéder au règlement des acomptes et du solde sont fixés à l'article 4 de l'acte d'engagement.

## ARTICLE 7 - DELAIS – PENALITES

### 7.1. Délais d'exécution des prestations

Les délais d'exécution de la mission sont fixés à l'article 1 de l'acte d'engagement.

### 7.2. Pénalités pour retard

En cas de retard dans l'exécution des prestations telles que prévues dans le calendrier prévisionnel qui sera réalisé conjointement Lorient Grand Large et le Prestataire dans les 2 semaines suivant la notification du présent marché, le Prestataire pourra supporter des pénalités égales à 1/250<sup>ème</sup> du prix HT du marché global par jour calendaire de retard, si Lorient Grand Large le décide, sans préjudice des droits de Lorient Grand Large de prononcer la résiliation du marché ou de réclamer des dommages-intérêts devant les juridictions compétentes.

### 7.3. Ajournement

Si Lorient Grand Large estime que des prestations ne peuvent être admises que moyennant certaines mises au point, elle peut décider d'ajourner l'admission des prestations par une décision motivée. Cette décision invite le titulaire à lui présenter à nouveau les prestations mises au point, dans un délai de quinze jours.

Le titulaire doit faire connaître son acceptation dans un délai de dix jours à compter de la notification de la décision d'ajournement. En cas de refus du titulaire ou de silence gardé par lui durant ce délai, Lorient Grand Large a le choix d'admettre les prestations avec réfaction ou de les rejeter, dans un délai de quinze jours courant de la notification du refus du titulaire ou de l'expiration du délai de dix jours ci-dessus mentionné.

Le silence de Lorient Grand Large au-delà de ce délai de quinze jours vaut décision de rejet des prestations.

Si le titulaire présente à nouveau les prestations mises au point, après la décision d'ajournement des prestations, Lorient Grand Large dispose à nouveau de la totalité du délai prévu pour procéder aux vérifications des prestations, à compter de leur nouvelle présentation par le titulaire.

### 7.4. Réfaction

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

Si Lorient Grand Large estime que des prestations, sans être entièrement conformes aux stipulations du marché, peuvent néanmoins être admises en l'état, elle peut les admettre avec réfaction de prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées. Cette décision doit être motivée. Elle ne peut être notifiée au titulaire qu'après qu'il a été mis à même de présenter ses observations.

### 7.5. Rejet

Si Lorient Grand Large estime que les prestations sont non conformes aux stipulations du marché et ne peuvent être reçues en l'état, il en prononce le rejet partiel ou total.

En cas de rejet, le titulaire est tenu d'exécuter à nouveau la prestation prévue par le marché.

## ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Lorient Grand Large, conformément aux dispositions des articles L. 333-1 et suivants du Code du Sport, est propriétaire du droit d'exploitation de la manifestation sportive qu'elle organise.

Lorient Grand Large est le producteur - au sens des articles L. 132-23 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle – de toutes les images produites dans le cadre de la prestation objet de la présente consultation. Elle est à ce titre détentrice de la totalité des droits de propriété intellectuelle sur ces images. Le prestataire, ses personnels et ses sous-traitants interviennent en tant qu'opérateurs techniques, et ne peuvent à ce titre revendiquer aucun droit de propriété.

A l'issue de l'événement, le prestataire remettra à Lorient Grand Large les supports originaux de toutes les images tournées et produites.

### 8.1. Droits cédés

Les droits cédés sont les suivants :

- Le droit d'exploitation,
- Les droits d'adaptation, d'arrangement, de correction, de traduction, et d'incorporation des images en tout ou partie,
- Le droit de représentation : droit de communication, de tout ou partie des images et/ou de leurs adaptations, notamment, par transmission radiophonique ou télévisuelle,
- Le droit de reproduction des images en tout ou partie, et l'état ou modifiées, sans limitation de nombre, par tous moyens et notamment par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage et tout procédé des arts graphiques et plastiques, enregistrement mécanique, cinématographique, magnétique, informatique, numérique, etc.,
- Le droit de distribution,
- Le droit de prêt : prêt d'exemplaires des images, sous quelque forme que ce soit, par une bibliothèque ou médiathèque accueillant du public.

### 8.2. Destination

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

Ces droits sont cédés, notamment, à des fins institutionnelles, informatives, culturelles ou éducatives (scolaire, scientifique...), publicitaires, commerciales.

### 8.3. Mode d'exploitation

Les images tournées et produites dans le cadre de la prestation objet de la présente consultation pourront être communiquées et/ou distribuées et/ou mises à disposition du public, en tout ou partie, en l'état ou modifiées, le cas échéant, sur différents supports, notamment : par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage et tout procédé des arts graphiques et plastiques, CD ROM, DVD, livre électronique, et plus généralement de tout support papier, électronique, analogique, magnétique et numérique.

Les images pourront notamment faire l'objet d'une exploitation sonore (représentation et reproduction).

Les droits sont également cédés pour une exploitation sous des supports non prévisibles ou inconnus à la date du présent contrat, sous réserve d'une rémunération à convenir. Le cessionnaire pourra confier l'exploitation de toute ou partie des droits précédemment cédés à toute personne de son choix.

### 8.4. Territoire et durée

Cette cession est valable pour le monde entier.

La présente cession, qui engage tant l'auteur que ses ayants droit, est consentie pour une durée de quatre-vingt-dix (90) ans.

### 8.5. Prix

Le prix convenu pour la rémunération du prestataire inclus la cession par le prestataire à Lorient Grand Large de ses droits de propriété intellectuelle sur toutes les créations qu'il pourrait être amené à réaliser dans le cadre de l'exécution du présent marché.

### 8.6. Divers

Le prestataire garantit à Lorient Grand Large qu'il est bien titulaire des droits d'exploitation ainsi cédés, et qu'il a fait son affaire personnelle de la cession des droits de propriété intellectuelle de ses salariés et de ses éventuels sous-traitants.

## ARTICLE 8 - RESILIATION DU MARCHE

Le marché sera résilié, sans indemnité, dans les conditions suivantes :

- En cas d'inexactitude des déclarations faites dans le cadre du présent marché,
- Dans le cas où le titulaire ne fournirait pas la déclaration mentionnée à l'article 48 du décret N°2016-360,
- Dans le cas où le titulaire ne peut justifier de la souscription d'une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle,
- En cas de manquement du Prestataire à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, Lorient Grand Large pourra prononcer la résiliation de plein droit du présent marché, sans indemnité et sans l'accomplissement d'aucune formalité

# CAHIER DES CHARGES

## LOT n°1 Production et diffusion audiovisuelles

judiciaire, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse pendant un délai de trente jours calendaires,

- En cas de non transmission des documents visés aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail,
- Dans le cas où, pour des raisons techniques, financières ou autres, le pouvoir adjudicateur serait contraint de renoncer à la réalisation de la prestation, entièrement ou partiellement, le règlement des prestations déjà exécutées se fera en application des clauses du marché. Aucune indemnité ne sera versée pour des prestations non-exécutées.

Lorient Grand Large se réserve la possibilité de faire exécuter, après mise en demeure, aux frais et risques du titulaire initial, les prestations qui seraient défectueuses ou non exécutées dans le délai imparti.

### ARTICLE 9 – ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours maximum à compter de la demande de Lorient Grand Large, et **avant notification** du présent marché, le titulaire doit justifier d'une assurance :

- Couvrant sa responsabilité civile professionnelle ainsi que les risques inhérents à l'exercice de son activité,
- Couvrant les coûts induits par une annulation de la course ou le report du départ en raison de conditions météorologiques défavorables ou tout autre cas de force majeure.

### ARTICLE 10 – LITIGES

La Loi française est seule applicable au présent marché.

Tout rapport, toute documentation, toute correspondance, relatifs au présent marché doivent être rédigés en français.

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le titulaire